

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE
DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIQUES**

Société ADS

SA au capital de 17 756 460 €

RCS Chambéry n° 076 520 568

Siège social : Chalet des Villards- Arc 1800- 73 700 Bourg Saint Maurice

N° TVA Intracommunautaire : FR 07 076 520 568

N° Tel : 04.79.04.24.00

Courriel : contact.ads@compagniedesalpes.fr

Exploitant le domaine skiable des ARCS/ PEISEY-VALLANDRY,

Ci-après dénommée l'« Exploitant »,

ARTICLE 1. GENERALITES

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) ») vendus par l'Exploitant et donnant accès aux domaines skiables de Peisey-Vallandry, des Arcs/Peisey-Vallandry ou de Paradiski (espace relié avec le domaine skiable de La Plagne exploité par la Société d'Aménagement de la station de la Plagne).

Les présentes conditions générales sont applicables pour tous les Titres vendus par l'Exploitant et valables exclusivement sur la saison d'hiver en cours. Les conditions de vente de Titres valables sur la saison d'été sont définies dans un document séparé.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un Titre implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée(s) le(s) « Client(s) ») de l'intégralité des présentes conditions générales, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Il appartient au Client de s'informer sur les Titres et les tarifs proposés et de sélectionner le plus adapté. L'Exploitant ne peut être tenu pour responsable du choix du Client.

Le Titre est composé d'un support sur lequel est encodé un titre de transport, et d'un « justificatif d'achat ».

ATTENTION :

Chaque émission de Titre donne lieu à la remise d'un « justificatif d'achat » sur lequel figurent le domaine et la catégorie (adulte, enfant...) du titre de transport, sa date limite de validité, son numéro de ski-carte et/ou son numéro WTP et l'assurance éventuellement souscrite.

Ce « justificatif d'achat » doit impérativement être conservé par le Client, lequel doit être en mesure de le présenter à l'Exploitant en cas de contrôle ainsi qu'à l'appui de toute demande (ex : secours, demande de duplicata, réclamation....).

ARTICLE 2. LES SUPPORTS DES TITRES

En fonction de la catégorie et de la durée du Titre concerné, ce dernier est délivré soit sur un support « code barres », soit sur une « carte à puce non rechargeable » soit sur une carte à puce rechargeable dénommée « ski-carte ».

Le support « ski-carte » incorpore une puce sur laquelle est encodé le titre de transport permettant l'accès à l'un des domaines skiables visés ci-avant.

Aucun nouveau Titre ne peut être enregistré tant que le Titre initialement encodé sur ce support n'est pas épuisé. A défaut, le Titre initial serait irrémédiablement annulé, sans que le Client puisse prétendre à un quelconque dédommagement. Seul l'enregistrement d'une extension du domaine reste toujours possible.

L'ensemble de ces supports sont délivrés gratuitement par l'Exploitant.

ARTICLE 3. LA PHOTOGRAPHIE DU CLIENT

La vente de tout Titre de type « saison » est subordonnée à la remise d'une photographie d'identité récente, de face, sans lunettes de soleil ni couvre-chef du Client.

Cette photographie sera conservée par l'Exploitant dans son système informatique de billetterie, pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du Titre, sauf opposition de la part du Client (Cf. infra « Protection des données à caractère personnel »).

ARTICLE 4. TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

4.1. TARIFS

Les tarifs publics des Titres sont affichés aux points de vente de l'Exploitant et sur les sites Internet <http://lesarcs.paradiski.com> et <http://peisey-vallandry.paradiski.com>. Des guides tarifaires sont également disponibles dans ces points de vente ainsi que dans les Offices de tourisme.

Les tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises. Ils sont établis sur la base des taxes en vigueur à la date d'établissement des grilles tarifaires et sont susceptibles d'être modifiés, notamment en cas de variation des taxes applicables.

Des réductions ou gratuités ne sont accordées que sur présentation aux points de vente, au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires.

Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

Dans tous les cas, la détermination de l'âge du Client à prendre en compte sera celui au jour de début de validité du Titre à délivrer.

4.2. MODALITES DE PAIEMENT

Toute délivrance d'un Titre donnera lieu à paiement du tarif correspondant.

Ces règlements sont effectués en devises euros, soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France et émis à l'ordre de l'Exploitant, soit en espèces, soit par carte bancaire acceptée par l'Exploitant, soit par chèques-vacances ANCV.

Pour tout paiement par chèque bancaire, la présentation d'une pièce d'identité sera exigée.

ARTICLE 5. INTERRUPTION DES REMONTEES MECANIQUES

Seule une interruption des remontées mécaniques de plus d'une demi-journée de plus de cinquante pour cent (50%) des remontées mécaniques du domaine skiable des Arcs/Peisey-Vallandry ou de Paradiski ouvertes au cours de la période durant laquelle l'interruption se produit, et hors cas de force majeure, peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le titulaire d'un Titre, sur présentation du Titre correspondant et l'établissement d'une fiche de demande de dédommagement délivrée par l'Exploitant.

Seuls les Titres ayant été acquis et réglés directement par le Client aux points de vente ou sur les sites de vente en ligne (<http://lesarcs.paradiski.com> et <http://peisey-vallandry.paradiski.com>) de l'Exploitant peuvent donner lieu à dédommagement. Le dédommagement est déterminé en fonction du nombre de journées au cours desquelles le Client n'a pu utiliser son Titre, du fait de l'interruption de service : la dernière journée prise en considération étant, en tout état de cause le jour d'expiration de la validité du Titre concerné.

Le Client aura le choix entre l'une des trois (3) formules de dédommagement suivantes et ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant cette indemnisation forfaitaire (ce choix est irrévocable et ne pourra être remis en cause pour quelque raison que ce soit) :

- A** prolongation immédiate de la durée de validité du Titre concerné par la remise d'un nouveau Titre, de même type et d'une durée égale au nombre de jours dédommageables tel que défini ci-dessus, cette durée commençant à courir le lendemain de la date d'expiration du Titre initial ou du premier jour de reprise du service si elle est postérieure à cette date ;
- B** l'obtention d'un avoir en demi-journée ou journée(s) à utiliser avant la fin de la saison d'hiver suivant celle en cours (N+1). Cet avoir est nominatif, personnel et incessible et permettra au Client de se faire délivrer un Titre de même type et d'une durée égale au nombre de jours dédommageables tel que défini ci-dessus ;
- C** remboursement différé, calculé au prorata du nombre de jours d'interruption des remontées mécaniques. Ce remboursement interviendra au plus tard dans les quatre (4) mois suivant la réception de l'ensemble des pièces afférentes à la demande de dédommagement.

Aucun dédommagement ne pourra être accordé avant le jour d'expiration du Titre concerné.

Pour l'octroi des conditions de dédommagement ci-dessus, les pièces justificatives accompagnées de la demande de dédommagement doivent être déposées par le Client aux points de vente de l'Exploitant avant le dernier jour de la saison en cours ou envoyées à l'Exploitant à l'adresse figurant à l'article 7 ci-après, dans les deux (2) mois suivant l'interruption des remontées mécaniques.

Cette procédure de dédommagement n'est pas applicable sur la première semaine et la dernière semaine de la saison d'hiver, étant donné que des tarifs spécifiques, prenant en compte le nombre réduit de remontées mécaniques en fonctionnement sur ces périodes, sont mis en place par l'Exploitant.

ARTICLE 6. REMBOURSEMENT

Tout Titre qui n'aurait pas été utilisé ou utilisé partiellement, ne sera ni remboursé ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au Client, et ce quelle que soit la durée de validité dudit Titre.

Il est possible de couvrir ce type de risque par des assurances spécifiques. Tous renseignements à cet effet sont à demander aux points de vente de l'Exploitant.

ARTICLE 7. RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée à l'Exploitant dans un délai de deux (2) mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, à l'adresse correspondante:

ADS

Service Clientèle

Chalet des Villards-Arc 1800

73 700 Bourg Saint Maurice

ARTICLE 8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de l'Exploitant.

ARTICLE 9. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui sont demandées par l'Exploitant pour la délivrance du Titre est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du Titre ne pourra intervenir.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à l'Exploitant.

Certaines données (adresse postale, e-mail, n°tél) pourront également être demandées aux Clients par l'Exploitant, pour permettre l'envoi d'offres commerciales par ce dernier, selon les modalités prévues par la loi LCEN du 21/06/2004.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le Client (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes (notamment à la conservation de la photographie par voie numérique ou à l'envoi d'offres commerciales) auprès de l'Exploitant, en écrivant à l'adresse correspondante :

ADS- Service des Ventes-Chalet des Villards-Arc 1800- 73 700 Bourg Saint Maurice

Responsable du traitement : l'Exploitant.

Finalités du traitement: Billetterie et gestion commerciale.

En application de l'article 90 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

ARTICLE 10. TRADUCTION-LOI APPLICABLE-REGLEMENT DES LITIGES

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

A défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les tribunaux compétents.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIQUES

Société ADS

SA au capital de 17 756 460 €

RCS Chambéry n° 076 520 568

Siège social : Chalet des Villards- Arc 1800- 73 700 Bourg Saint Maurice

N° TVA Intracommunautaire : FR 07 076 520 568

N° Tel : 04.79.04.24.00

Courriel : contact.ads@compagniedesalpes.fr

Exploitant le domaine skiable des ARCS/ PEISEY-VALLANDRY,

Ci-après dénommée l'« Exploitant »,

Article 1. GENERALITES

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) ») donnant l'accès aux domaines skiables de Peisey-Vallandry, des Arcs/Peisey-Vallandry ou de Paradiski (espace relié avec le domaine skiable de La Plagne exploité par la Société d'Aménagement de la station de la Plagne, ci-après la « SAP »).

Les présentes conditions générales sont applicables pour tous les Titres acquis et valables exclusivement sur la saison d'hiver en cours.

Les conditions d'utilisation de Titres valables sur la saison d'été sont définies dans un document séparé.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un Titre implique la connaissance et l'acceptation par le personne (ci-après dénommée l'« Usager ») de l'intégralité des présentes conditions générales, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Chaque Titre est émis sur un support déterminant son domaine de validité, sa période de validité ainsi que sa catégorie et n'est utilisable que sur le réseau des remontées mécaniques du domaine pour lequel il a été émis.

Le Titre est délivré sur un support mentionnant son « numéro WTP » et/ou son « numéro de ski-carte ».

Tout Titre est strictement personnel, incessible et intransmissible, sauf le Titre correspondant à la plus courte durée de la grille tarifaire.

Article 2. CONTROLE DES TITRES

Tout Titre donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques du domaine skiable pour lequel il a été émis, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit.

Le domaine de validité du Titre est défini sur le plan des pistes de la saison d'hiver concernée et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées aux points de vente de l'Exploitant et/ou au départ des remontées mécaniques, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement.

Le Titre doit être conservé par l'Usager durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée.

L'absence de Titre, l'usage d'un Titre non valable ou encore le non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, constatés par un contrôleur assermenté de l'Exploitant, feront l'objet :

- soit du versement d'une indemnité forfaitaire éteignant l'action publique. Cette indemnité forfaitaire est égale à CINQ fois la valeur du titre journalier en vigueur « Domaine Les Arcs/Peisey-Vallandry », augmentée le cas échéant des frais

de dossier, dont le montant est fixé par la réglementation applicable. (Articles L342-15, R342-19 et R342-20 du Code du tourisme et Articles 529-3 et suivants du Code de procédure pénale);
- soit de poursuites judiciaires.

Les contrôleurs assermentés de l'Exploitant pourront demander la présentation de toutes pièces justifiant des avantages tarifaires accordés à l'Usager titulaire d'un Titre à tarif réduit ou gratuit.

Si le contrevenant refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, le contrôleur assermenté en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent, qui peut alors lui ordonner sans délai de lui présenter sur-le-champ le contrevenant.

Ce contrôleur assermenté pourra également procéder au retrait immédiat du Titre, en vue de le remettre à son véritable titulaire.

En cas de fraude relevée par un contrôleur assermenté, les informations recueillies par ce dernier pour l'établissement du procès-verbal peuvent faire l'objet d'un traitement informatique afin d'assurer le suivi des infractions constatées et les éventuelles relances ainsi qu'à des fins statistiques.

Ces données sont uniquement destinées à l'Exploitant.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, toute personne concernée dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès de l'Exploitant, en écrivant à l'adresse correspondante :

ADS- Service Clientèle- Les Villards- Arc 1800-73 700 Bourg Saint Maurice.

Responsable du traitement: l'Exploitant

Finalité du traitement: Suivi des infractions à la police des transports

Article 3. DEFECTUOSITE DES SUPPORTS DES TITRES

En cas de dysfonctionnement ou de défaillance technique d'un support de Titre, l'Exploitant ayant émis le Titre initial procédera, à ses frais, au remplacement du support contre et à compter de la restitution de ce dernier dans l'un des points de vente de l'Exploitant.

L'Usager titulaire d'un Titre émis par la SAP devra adresser directement sa demande à cette dernière, afin d'obtenir le remplacement de son support. Sa demande ne pourra pas être traitée par l'Exploitant.

Article 4. PERTE OU VOL DES TITRES

En cas de perte ou de vol d'un Titre d'une durée résiduelle égale ou supérieure à un (1) jour, l'Usager peut obtenir la remise d'un duplicata auprès de l'Exploitant, sous réserve de remplir les conditions suivantes :

4.1. Informations à fournir

Cas n°1 : Pour l'Usager ayant acquis et réglé directement son Titre auprès d'un point de vente ou sur les sites de vente en ligne de l'Exploitant (<http://lesarcs.paradiski.com> et <http://peisey-vallandry.paradiski.com>)

Il doit fournir le « justificatif d'achat » (reçu remis par l'Exploitant au moment de l'achat du Titre dans le cas d'un paiement sur place ou copie du récépissé de commande Internet), à l'appui de sa demande de duplicata.

Cas n°2 : Pour l'Usager ayant acquis son Titre auprès d'un distributeur (ex : hébergeur, Tour opérateur)

Il doit fournir à l'Exploitant le « numéro WTP » et/ou le « numéro de ski-carte » qui figurent sur le support de son Titre.

L'Usager n'ayant pas de « justificatif d'achat » délivré par l'Exploitant, il doit impérativement noter et conserver ces numéros, dès la délivrance de son Titre par le distributeur.

4.2. Déclaration de perte à remplir

L'Usager doit ensuite remplir une déclaration de perte au point de vente de l'Exploitant ayant émis le Titre initial.

Cas n°2 : L'Usager doit indiquer sur la déclaration de perte les informations suivantes:

- « numéro WTP » et/ou « numéro de ski-carte »,
- mode de règlement et,
- dates et durée de validité du Titre perdu ou volé.

Cas n°1 : Ces informations obligatoires figurent sur le « justificatif d'achat », que l'Usager a l'obligation de fournir à l'appui de sa demande de duplicata.

4.3. Frais de traitement

Pour obtenir la délivrance du duplicata, l'Usager doit également s'acquitter des **frais de traitement en vigueur**, dont le montant est affiché dans les points de vente de l'Exploitant.

4.4. Délivrance du duplicata

- Tout Titre ayant fait l'objet d'une déclaration de perte auprès de l'Exploitant, est désactivé par celui-ci et ne donne plus l'accès au domaine skiable.
- Sous réserve des vérifications d'usage, un duplicata (pour la durée résiduelle du Titre) est remis à l'Usager par le point de vente ayant délivré le Titre initial.
- L'Usager dont le Titre initial a été émis par la SAP doit s'adresser à cette dernière, afin d'obtenir un duplicata dans les conditions figurant ci-avant. Sa demande ne peut pas être traitée par l'Exploitant.

A NOTER : Tout Titre d'une durée résiduelle inférieure à un (1) jour, quel que soit le support utilisé, déclaré perdu ou volé, ne peut pas donner lieu à duplicata.

Il en est de même pour les autres Titres dont les informations nécessaires à la délivrance d'un duplicata (cf. articles 4.1 et 4.2 ci-avant) ne peuvent pas être fournies par l'Usager, et ce, sans recours possible de l'Usager à l'encontre de l'Exploitant.

Article 5. RESPECT DES REGLES DE SECURITE

Tout Usager est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'Exploitant, sous peine de sanction. Il en est de même du respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski et il lui est recommandé de tenir compte des « Dix règles de bonne conduite des usagers des pistes » éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS).

Article 6. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données relatives aux déplacements des Usagers sont collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des Titres. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à l'Exploitant.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, l'Usager (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de l'Exploitant, en écrivant à l'adresse correspondante :

ADS - Service des Ventes - Chalet des Villards -Arc 1800-73 700 Bourg Saint Maurice

Responsable du traitement: l'Exploitant

Finalité du traitement: Billetterie et contrôle d'accès

En outre, en cas d'intervention de pisteurs-secouristes auprès d'un Usager, des données à caractère personnel sont recueillies par ces derniers, en vue d'assurer le suivi de leur intervention et la facturation des frais de secours.

Ces données sont uniquement destinées à l'Exploitant et à l'autorité publique chargée du recouvrement des frais de secours.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, l'Usager (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès de l'Exploitant, en écrivant à l'adresse correspondante :

ADS- Service de la sécurité des pistes- Chalet des Villards -Arc 1800-73 700 Bourg Saint Maurice

Responsable du traitement: l'Exploitant

Finalité des traitements: Suivi des interventions du service de sécurité des pistes

En application de l'article 90 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès des services susvisés.

Article 7. : INFORMATION CO₂ DES PRESTATIONS DES PRESTATIONS DE TRANSPORT

En application de l'article L 1431-3 du Code des transports, ADS communique ci-après l'information Co₂ relative aux prestations de transport par remontées mécaniques :

- Le CO₂ transport pour un skipass 6 jours Les Arcs/Peisey-Vallandry est de 1387 g équivalent à un parcours en voiture de 10 km

Pour tout renseignement complémentaire, il convient de s'adresser au service suivant :

ADS-Emilie Dupin-Responsable QSE- Chalet des Villards – Arc 1800 -73700 Bourg Saint Maurice

Article 8. TRADUCTION-LOI APPLICABLE-REGLEMENT DES LITIGES

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

A défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les tribunaux compétents.

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE EN LIGNE
DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANQUES**

Société **ADS**

SA au capital de 17 756 460 €

RCS Chambéry n° B 076 520 568

Siège social : Chalet des Villards- Arc 1800- 73 700 Bourg Saint Maurice

N° TVA Intracommunautaire : FR 61 076 520 568

N° Tel : 04.79.04.25.03

Courriel: info@ski-lesarcs.com

Exploitant le domaine skiable des ARCS/PEISEY-VALLANDRY,

Ci-après dénommée l' « Exploitant »,

ARTICLE 1. GENERALITES

La validation d'une commande conclue sur les modules de vente en ligne de l'Exploitant aux adresses <http://lesarcs.paradiski.com> et <http://peisey-vallandry.paradiski.com> implique l'adhésion de la personne (ci-après dénommée(s) le(s) « Client(s) »), aux présentes conditions particulières de vente en ligne.

Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente en ligne pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Les présentes conditions complètent les « Conditions Générales de Vente et les Conditions Générales d'Utilisation des titres de transport sur remontées mécaniques » (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) ») affichées dans tous les points de vente et également mises en ligne.

Ces conditions concernent à titre exclusif les personnes physiques non commerçantes.

Conformément à l'article 1369-4 du Code civil, l'ensemble de ces conditions sont mises à la disposition des Clients, qui ont la possibilité de les télécharger et de les imprimer.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Les caractéristiques des différents Titres proposés à la vente (domaine géographique, durée de validité...) sont présentées dans la grille tarifaire consultable depuis les sites Internet susvisés.

ARTICLE 2. SUPPORTS DES TITRES

Les Titres vendus ou rechargés via Internet sont exclusivement délivrés sur des supports mains libres (cartes à puce rechargeables) gratuits, dénommés « ski-carte » ou « My-Par@diski-carte », permettant de déclencher le tourniquet des bornes d'accès aux remontées mécaniques.

Tout rechargement de Titre ne peut être effectué en ligne que sur un support « My Par@diski-carte » ou « ski-carte ».

Le support « My Par@diski-carte » mentionne les indications suivantes :

- le nom et le prénom du Client;
- la date de naissance du Client;
- la photographie du Client pour certains Titres;
- son numéro dit numéro « WTP ».

Le support « ski-carte » mentionne uniquement un numéro dit numéro « WTP ».

ATTENTION

Conformément à l'article 4 des Conditions Générales d'Utilisation des Titres, le Client doit fournir à l'Exploitant le « justificatif d'achat », c'est-à-dire le récépissé de commande Internet sur lequel figure le numéro « WTP », en cas de perte ou vol de Titres achetés ou rechargés en ligne, afin d'obtenir un duplicata.

Sous réserve du respect des conditions définies à l'article 4 visé ci-avant, un duplicata est remis au Client sur un support « ski-carte ».

ARTICLE 3. MODALITES DE COMMANDE EN LIGNE

La commande ne peut être enregistrée sur le site Internet de l'Exploitant que si le Client s'est clairement identifié:

- soit par l'entrée de son code d'accès (login + mot de passe) qui lui est strictement personnel ;
- soit en complétant le formulaire en ligne lui permettant d'obtenir l'attribution de son code d'accès.

Pour finaliser la commande, le Client doit accepter les présentes conditions ainsi que les Conditions Générales de Vente et les Conditions Générales d'Utilisation des Titres.

Conformément aux exigences de l'article 1369-5 du Code civil, le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

L'Exploitant confirmera au Client sa commande par un courriel dans les conditions précisées à l'article 5 des présentes conditions.

Sauf pour le rechargement en ligne visé à l'article 7, les commandes en ligne complètes (règlement, photographies et justificatifs le cas échéant fournis) doivent être impérativement conclues sur le site Internet de l'Exploitant au plus tard le **quinzième jour** (pour l'étranger et les DOM-TOM) et le **dixième jour** (pour la France métropolitaine) **avant le premier jour de validité du Titre**, afin que le Client puisse recevoir ses Titres à domicile. A défaut de respecter ces délais, le Client ne pourra pas recevoir sa commande à domicile.

Toutefois, les commandes en ligne complètes (règlement, photographies et justificatifs le cas échéant inclus) peuvent être conclues sur le site Internet de l'Exploitant jusqu'au **quatrième jour avant le premier jour de validité du Titre**. Dans ce cas, le Client doit retirer ses Titres au point de vente de l'Exploitant (désigné par le Client lors de la passation de la commande), cela étant possible dès la veille de leur premier jour de validité, en tenant compte des horaires d'ouverture de ces points de vente.

Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs.

ARTICLE 4. TARIFS et MODALITES DE REGLEMENT

4.1. Généralités

Les prix indiqués sur les sites Internet sont des prix TTC en Euros tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande.

Il est précisé que les frais de port sont offerts par l'Exploitant.

Le prix de la commande en ligne est exigible à la commande sauf option du paiement en trois mensualités si la commande est effectuée pendant la période indiquée et dans les conditions précisées à l'article 4.2 des présentes conditions. Les paiements doivent être effectués en euros **par carte bancaire à distance**.

Il est précisé que le paiement par carte bancaire est sécurisé via le Crédit Mutuel, en collaboration avec CYBERMUT (serveur de paiement sécurisé « on line » du Crédit Mutuel), qui garantit la confidentialité des règlements. Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat.

A aucun moment, l'Exploitant n'a connaissance des numéros que le Client doit fournir. L'Exploitant est seulement avisé par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

4.2. Paiement en trois mensualités (offre valable jusqu'au 30/11/2013)

Jusqu'au 30/11/2013 inclus et exclusivement, le paiement en trois mensualités égales par carte bancaire et sans frais est accessible à tout Client (personne majeure exclusivement) pour toute commande d'un montant minimum de cinq cents euros toutes taxes comprises (500,00 € TTC).

Le prélèvement des échéances sur la carte bancaire du Client se répartit selon la date de la commande comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Dates des prélèvements automatiques
Date de la commande	Commande passée à un jour (J) du mois (M)
1 ^{ère} échéance	Prélèvement le jour de la commande
2 ^{ème} échéance	Prélèvement le même jour (J) du mois suivant (M+1)
3 ^{ème} échéance	Prélèvement le même jour (J) du mois M+2

Exemple : pour une commande d'un montant total TTC de 600,00€ le 10/11/13, il y aura trois (3) prélèvements automatiques de 200,00€ : le premier le 10/11/13, le second le 10/12/13 et le troisième le 10/01/14.

Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 0%. Montant total dû : 600,00€.

Pour ce faire, le Client s'engage à communiquer les informations relatives à sa propre carte bancaire sur la plateforme Cybermut (site Internet sécurisé). Le Client s'engage expressément à ce que sa carte bancaire soit en cours de validité jusqu'à la dernière échéance susvisée et que chaque prélèvement prévu soit inférieur au plafond autorisé par son organisme bancaire.

Pour toute commande effectuée à compter du 1^{er} décembre 2013, le paiement s'effectuera exclusivement au comptant (voir dispositions de l'article 4.1 ci-dessus).

ARTICLE 5. ACCUSE DE RECEPTION DE LA COMMANDE PAR L'EXPLOITANT

5.1. Le paiement au comptant

Les commandes avec paiement par carte bancaire et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire du Client lors de la passation de la commande.

Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande.

Une fois la commande conclue sur Internet et confirmée par le Client, l'Exploitant accuse réception de cette commande par un courriel, autrement appelé « Récapitulatif de commande » et qui constitue le « justificatif d'achat » visé à l'article 1 des Conditions Générales de Vente des Titres.

Rappel : Ce « justificatif d'achat » doit impérativement être conservé par le Client, lequel doit être en mesure de le présenter à l'Exploitant en cas de contrôle ainsi qu'à l'appui de toute demande (ex : secours, réclamation...).

5.2. Le paiement en trois mensualités (offre valable jusqu'au 30/11/2013)

Les commandes avec paiement par carte bancaire et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire du Client pour le tiers du montant total toutes taxes comprises de la commande lors de la passation de ladite commande.

Le refus d'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque pour le tiers du montant total précité de la commande entraîne l'annulation du processus de commande.

Une fois la commande conclue sur Internet et confirmée par le Client, l'Exploitant accuse réception de cette commande par un courriel, autrement appelé « Récapitulatif de commande » et qui constitue le « justificatif d'achat » visé à l'article 1 des Conditions Générales de Vente des Titres.

Rappel : Ce « justificatif d'achat » doit impérativement être conservé par le Client, lequel doit être en mesure de le présenter à l'Exploitant en cas de contrôle ainsi qu'à l'appui de toute demande (ex : secours, réclamation...).

Clause de réserve de propriété :

Dans le cas du paiement en trois mensualités, les Titres resteront la propriété de l'Exploitant jusqu'au paiement intégral de leur prix mais le Client en deviendra responsable dès leur remise matérielle.

A défaut de paiement de la deuxième ou troisième échéance, l'Exploitant pourra par conséquent reprendre lesdits Titres et les échéances déjà versées seront acquises à l'Exploitant, en contrepartie de la jouissance des Titres dont aura bénéficié le Client.

ARTICLE 6. LIVRAISON DE LA COMMANDE

Le Client a le choix :

- soit de se faire livrer à l'adresse indiquée à cet effet par lui.

Sauf cas de force majeure, l'Exploitant s'engage à livrer par la Poste les Titres au plus tard le **troisième jour** pour la France métropolitaine et au plus tard le **sixième jour** pour l'étranger et les DOM-TOM avant le premier jour de validité du Titre. (Le cachet de la Poste faisant foi)

- soit de retirer ses Titres dans le point de vente de l'Exploitant choisi par le Client, dès la veille du premier jour de validité desdits Titres, en tenant compte des horaires d'ouverture de ces points de vente.

La copie du Récapitulatif de commande sera alors exigée par les services de l'Exploitant ainsi qu'une pièce d'identité officielle en vigueur. A défaut, les Titres commandés ne pourront pas être délivrés.

La commande sera ensuite remise au Client, sous réserve de la signature par celui-ci d'un reçu. (Sauf cas du rechargement en ligne)

ARTICLE 7. SPECIFICITES DU RECHARGEMENT EN LIGNE

Le Titre, délivré sur un support « ski-carte » ou « My-Par@diski-carte », peut être rechargé en fonction des produits proposés par l'Exploitant, via les sites Internet, au plus tard vingt-quatre (24) heures avant le début de validité du Titre concerné.

Le paiement se fait par carte bancaire à distance. Un accusé de réception de la commande est envoyé par l'Exploitant au Client, lequel devra conserver ce Justificatif de commande, notamment en cas de contrôle lors de l'emprunt des remontées mécaniques.

Le rechargement du Titre aura lieu automatiquement lors du premier passage du Client aux bornes d'accès mains libres.

ARTICLE 8. DROIT DE RETRACTATION

En application de l'article L121-20-4 du Code de la consommation, la vente des Titres n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L121-20 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

ARTICLE 9. MODIFICATION / ANNULATION DE COMMANDE

9.1. Conditions de modification

En préambule, il est précisé que le recours à la modification de commande ne pourra pas être utilisé par le Client pour bénéficier d'une offre promotionnelle.

L'Exploitant accepte de traiter des demandes de modification des commandes conclues exclusivement sur Internet, uniquement si ces demandes portent sur une modification des dates du Titre ne générant aucune modification de son prix.

En dehors de ce cas, aucune modification ne pourra être apportée à la commande.

Ces demandes de modification de dates doivent être pour cela envoyées entre soixante (60) et quinze (15) jours avant le premier jour de validité des Titres.

Pour cela, le Client doit adresser sa demande de modification par courrier simple ou par courriel à l'adresse suivante:

ADS (Service des Ventes Internet)- Chalet des Villards- Arc 1800-73 700 Bourg Saint Maurice

Courriel : commandes@nirvanalps.com

Le cachet de la Poste fera foi pour la fixation de la date de toute demande de modification par courrier.

En cas de demande de modification par courriel, c'est la date d'envoi de ce dernier qui fera foi.

Pour être recevable, la demande de modification du Client doit comporter :

- le numéro de la commande correspondante ;
- les coordonnées postales du Client ;
- le numéro « ski-carte » (ou numéro WTP) du ou des Titres à modifier.

L'Exploitant réalise directement la modification sur les dates de validité via son système informatique de billetterie.

Le changement des dates de validité s'opère alors automatiquement au premier passage du Client aux bornes d'accès « mains libres » et ce, sans frais supplémentaires.

Si le Client a déjà reçu ses Titres ou effectué un rechargement lors de la demande de modification, l'Exploitant lui enverra une nouvelle ski-carte.

Le Client conserve donc le support du Titre modifié, lequel pourra en outre être réutilisé et rechargé par la suite.

En deçà de quinze (15) jours avant le premier jour de validité des Titres commandés, ces demandes de modification de dates ne pourront plus être prises en compte par l'Exploitant selon la procédure décrite ci-avant.

Ces demandes de modification de dates devront alors être directement présentées auprès des points de vente de l'Exploitant, afin que ce dernier puisse procéder à la modification correspondante, sans frais supplémentaire.

9.2. Conditions d'annulation

L'Exploitant accepte de traiter des demandes d'annulation partielle ou totale des commandes conclues exclusivement sur Internet portant sur l'achat de Titres.

Pour cela, le Client doit adresser sa demande d'annulation par courrier simple ou par courriel à l'adresse suivante:

ADS (Service des Ventes Internet)- Chalet des Villards- Arc 1800-73 700 Bourg Saint Maurice

Courriel : commandes@nirvanalps.com

Pour être recevable, la demande d'annulation du Client doit comporter :

- le numéro de la commande correspondante ;
- les coordonnées postales du Client et
- le numéro « ski-carte » (ou numéro WTP) du ou des Titres à annuler.

Le Client peut conserver le support du Titre annulé, qui peut être réutilisé et rechargé par la suite.

Barème :

- remboursement intégral de la commande pour toute demande d'annulation envoyée au moins soixante (60) jours avant le premier jour de validité des Titres commandés, déduction faite d'une somme de six euros (6€) TTC par Titre commandé, au titre des frais d'annulation ;
- remboursement de 50% TTC de la commande pour toute demande d'annulation envoyée entre cinquante-neuf (59) et trente (30) jours avant le premier jour de validité des Titres commandés, déduction faite d'une somme de six euros (6€) TTC par Titre commandé, au titre des frais d'annulation.

Le cachet de la Poste fera foi pour la fixation de la date de toute demande d'annulation par courrier.

En cas de demande de modification par courriel, c'est la date d'envoi de ce dernier qui fera foi.

Le remboursement sera effectué en recréditant la carte bancaire ayant été utilisée pour la transaction.

L'Exploitant s'engage à rembourser le Client dans un délai de trente (30) jours à compter de la demande d'annulation.

En cas de paiement en trois mensualités selon les modalités et conditions précisées dans les articles 4.2 et 5.2 des présentes conditions, en cas d'annulation totale de la commande, les échéances déjà prélevées seront créditées sur le compte du Client et les échéances à venir annulées.

En cas d'annulation partielle de la commande réglée par le Client en trois mensualités, l'Exploitant procédera à l'arrêt des prélèvements automatiques et procédera au calcul du solde en fonction des Titres annulés. En cas de trop perçu, l'Exploitant remboursera le Client sur la carte bancaire utilisée pour le paiement de la commande et ce, dans les trente (30) jours qui suivent la date de la demande d'annulation. En cas de solde restant dû par le Client, ce solde sera réglé par le Client soit par chèque soit en espèces auprès de l'Exploitant.

En deçà de trente (30) jours avant le premier jour de validité des Titres commandés, aucune demande d'annulation ne sera acceptée par l'Exploitant.

ARTICLE 10. SUIVI DE LA COMMANDE

Pour toute information supplémentaire, le Service des Ventes Internet de l'Exploitant est à la disposition du Client: *Tel : 04.79.04.25.03 / Adresse postale : ADS- Service des Ventes Internet- Chalet des Villards- Arc 1800-73 700 Bourg Saint Maurice / courriel : commandes@nirvanalps.com.*

ARTICLE 11. RESPONSABILITE ET GARANTIES

L'Exploitant ne sera tenu que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne.

La responsabilité de l'Exploitant ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

ARTICLE 12. MODES DE PREUVES

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13/03/2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement.

Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur les modules de vente en ligne.

Le Client doit conserver impérativement le Récapitulatif de commande, seul ce document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques. Les informations relatives à la validité du Titre et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

ARTICLE 13. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments des sites Internet, qui sont propriété de l'Exploitant, demeure la propriété intellectuelle exclusive de ce dernier.

Toute reproduction d'un élément desdits sites ou tout lien simple ou par hypertexte sont strictement interdits, sauf autorisation expresse et préalable de l'Exploitant.

ARTICLE 14. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toutes les données bancaires demandées au Client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié SSL 128.

Les traitements de données personnelles tirés de la vente sur ces sites Internet ont été régulièrement déclarés auprès de la CNIL. Les informations que les Clients communiquent sur les sites permettent à l'Exploitant de traiter et d'exécuter les commandes passées sur les sites.

Conformément à l'article 32 de la loi Informatique et Libertés, l'Exploitant informe le Client sur l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de lui envoyer des offres commerciales.

ARTICLE 15. ARCHIVAGE

L'archivage des commandes est effectué par le Service des Ventes Internet de l'Exploitant conformément à l'article L134-2 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le Client peut ainsi accéder à sa commande archivée en en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.

ARTICLE 16. TRADUCTION-LOI APPLICABLE-REGLEMENT DES LITIGES

Dans le cas où les présentes conditions particulières seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions particulières est la seule à faire foi.

En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions particulières, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions particulières sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

A défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les tribunaux compétents.